

les précieux tableaux de la salle Lacaze. Que de musées de province doivent une grande partie de leurs richesses aux générosités privées ?

Malgré les difficultés juridiques d'une fondation durable, beaucoup de sociétés se sont créées, qui rendent et surtout rendront de grands services, en dehors de l'État et souvent mieux que l'État.

A Paris, le Salon annuel est organisé et géré par les artistes qui, malgré certains inconvénients, s'en trouvent fort bien. En province, dans beaucoup de villes, spécialement à Lyon, le même service est rendu par les Sociétés des Amis des arts. Récemment, à Lyon, des hommes animés d'un zèle intelligent pour la peinture, ont organisé une exposition permanente qui sera utile à la fois aux artistes et aux amateurs.

Le principe de la mutualité entre savants, écrivains, artistes s'est agrandi, grâce aux fondations privées. Il suffit de citer la Société des gens de lettres, qui sert des pensions aux écrivains pauvres, en même temps qu'elle veille à la perception des droits d'auteur au profit de tous ses membres. Elle a été imitée par les compositeurs, les musiciens, les auteurs, etc.

Le baron Thénard a fondé la Société des Amis des sciences qui, suivant le mot du président, M. Jean-Baptiste Dumas, a pour but de secourir « ces talents trahis par le sort, ces inventeurs imprudents, ces génies imprévoyants, tous ces généreux insensés, qui s'oubliant eux-mêmes, n'ont pensé qu'à la grandeur ou à la prospérité de leur pays ».

Dernièrement les journaux annonçaient la constitution de la Société *Arti et amicitiae*, qui a fait une vente publique de tableaux et recruté beaucoup de membres afin d'acheter des villas pour les artistes et hommes de lettres et de science obligés au repos.

Plusieurs de ces sociétés trouvent des ressources importantes dans le système des loteries, qui n'est peut-être pas sans danger lorsqu'il porte uniquement sur des lots en argent.

Dans toutes ces créations, il y a une œuvre utile faite par l'individu associé à l'individu, comptant sur ses propres efforts, cherchant heureusement à se passer de l'État, qui, ainsi allégé de son lourd fardeau, peut s'occuper plus efficacement de ses fonc-